

Montréal, le 11 juillet 2016

PAR TÉLÉCOPIEUR

[REDACTED]

Madame [REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]  
[REDACTED]

**Objet : Demande d'accès aux documents**

**V/Réf. : [REDACTED]**

**N/Réf. : 0801-01-2016-2017-122**

---

Madame,

Par la présente, nous accusons réception de votre correspondance reçue le 23 juin 2016 et transférée le 28 juin 2016 à la responsable de l'accès à l'information. Votre demande vise à obtenir du Tribunal administratif du Québec une copie des dossiers qu'il pourrait détenir relativement à Développement Olymbec Inc. (NEQ : 1167026526) le ( « propriétaire » ), à titre de prête-nom pour le compte du véritable propriétaire, Société en commandite Groupe Olymbec (NEQ : 33670226591), agissant pour son commandité Olymbec GP inc. (NEQ : 1167026476) (le « véritable propriétaire ») et les propriétés situées en annexe de votre demande.

Après vérification, il s'avère que le Tribunal détient six dossiers ouverts et cinq dossiers fermés correspondant à votre demande :

- SAI-M-063798-0012 (O);
- SAI-M-169812-1003 (O);
- SAI-M-189944-1110 (F);
- SAI-M-189948-1110 (F);
- SAI-M-189962-1110 (F);
- SAI-M-191970-1111 (F);
- SAI-M-191976-1111 (F);
- SAI-M-229170-1409 (O);
- SAI-M-229172-1409 (O);
- SAI-M-229176-1409 (O);
- SAI-M-235376-1503 (O).

Tel que convenu, vous trouverez en pièce jointe une copie des plunitifs de ces dossiers, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

.../2

Nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information une révision de cette décision. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

***ORIGINAL SIGNÉ***

**Julie Baril**

Directrice des affaires juridiques

Responsable de l'accès aux documents

des organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p. j. Plumitifs et avis de recours